

Mai 2020

Devant le succès du quiz proposé durant le confinement, [Infociments.fr](#) prolonge le plaisir sur la période de déconfinement. Chaque jour, retrouvez une série de 5 questions et révisez vos connaissances.

Aujourd'hui, Précautions lors du Bétonnage. À vous de jouer !

Et n'hésitez pas à utiliser les commentaires en bas de page pour nous faire part de vos remarques et suggestions.

## PRÉCAUTIONS LORS DU BÉTONNAGE

[Connectez-vous à Google](#) pour enregistrer votre progression. [En savoir plus](#)

\* Indique une question obligatoire

Lors du bétonnage la hauteur de chute du béton doit être limitée à : \* 1 point

- 1m
- 1,50m
- 2m

L'ajout d'eau à la livraison sur chantier est : \* 1 point

- Conseillé
- Obligatoire
- Interdit

Lors du bétonnage, il est indispensable de tenir compte des conditions climatiques : \* 1 point

- Non
- Oui
- Éventuellement

Un excès d'eau dans le béton frais : \* 1 point

- Augmente la porosité du béton durci
- Réduit la porosité du béton durci
- N'a aucune incidence sur le béton durci

Pour éviter le déplacement des armatures pendant les phases de bétonnage : \* 1 point

- On dispose des cales entre le coffrage et les armatures
- On ne vibre pas le béton
- On les met en contact avec le coffrage

[Envoyer](#)

[Effacer le formulaire](#)

GoogleForms

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.



Pour consulter vos résultats après avoir répondu aux questions, remontez en haut de la page et cliquez sur "Afficher la note".



**Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur  
[infociments.fr](#)**

**Consultez** les derniers projets publiés  
**Accédez** à toutes nos archives  
**Abonnez-vous** et gérez vos préférences  
**Soumettez** votre projet

Article imprimé le 09/01/2026 © infociments.fr